

ceux qu'il pourrait édifier en les paroisses de Saint-Marcel-l'Eclairé, des Sauvages et autres sont bannaux et qu'ils sont tenus d'y faire moudre leurs grains, à l'exception de ceux qui possèdent moulins en ladite juridiction ou ailleurs et il leur sera pris un coupon, pour chaque bichet, mesure de Joux.

Georges de Villeneuve reçut, en 1589, de Henri III, roi de France, une lettre conçue en ces termes et conservée aux archives du château de Joux.

A Monsieur Le Baron de Jou,

Monsieur le baron de Jou, Vous avez tousiours monstré tant d'affection à mon service Vous présentant et employant aux occasions qui s'en offrent qu'il m'en demeure Une ferme assurance que Vous continuerez la même dévotion pour en rendre les effectz d'une entière et inviolable fidélité, au moien de quoy J'ai bien voulu Vous escrire la présente pour Vous dire l'estat que J'en fais comme le sieur de Bothéon, mon lieutenant général au gouvernement de delà Vous fera plus particulièrement entendre et ce que vous avez à faire pour mondit service selon qu'il verra les affaires le requérir, en Vous employant et l'assistant comme Je me promectz que vous ferez, Vous pouvez estre assuré que J'auray bonne souvenance de le reconnoistre, Priant Dieu, Monsieur Le Baron de Jou qu'il Vous ait en sa sainte garde. Escript à Bloys le 22^e jour de Janvier 1589.

Signé : HENRY

et plus bas : REVOL.

Georges de Villeneuve avait embrassé le parti de Henri IV et il était un de ses plus zélés partisans ; aussi les chefs des Ligueurs trouvant qu'il troublait la Sainte-Union par ses voyages auprès du roi de Navarre et autres du parti contraire au leur, le firent arrêter aux environs d'Avallon. A cette nouvelle, les échevins de Lyon, qui